

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

## REUNION COMMISSION DU 5 NOVEMBRE 2019

**Président** M. MALLET

**Présents** : M. MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON

### COURRIERS

Clubs : St SIMEON DE BRESSIEUX, pour la liste de délégués la commission vous a répondu ce jour par mail.

SEYSSINET, pour la récidive club la commission vous a répondu ce jour par mail

TIGNIEU JAMEYZIEU pour vos informations concernant le PEF, la commission vous a répondu ce jour par mail

VALLEE DE LA GRESSE pour la récidive club la commission vous a répondu ce jour par mail

### REUNIONS U15-U18

La commission Ethique et Prévention remercie les clubs de COLLINES, OYEU, CHARVIEU et MANIVAL pour leur accueil lors des réunions de début de saison.

La commission Ethique et Prévention remercie les éducateurs et dirigeants présents lors de ces réunions

### BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 459 sur le site du District de l'Isère Football

**Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus**.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

### RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 456 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

### DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

**Liste validée** : Asieg ; Balmes Nord Isère ; Beaucroissant ; Beauvoir Royas ; Batie Montgascon ; Bilieu ; Bizones ; Bouchage ; Cassolard Passageois ; Chabons ; Charvieu ; Collines ; Corbelin ; Dolomieu ; Domarin ; ECFB ; Entente Foot le Etangs ; Estrablin ; Eyzin St Sorlin ; Faramans ; Flachères ; Fontaine ; Four ; Goncelin ; Izeaux ; La Batie Divisin ; La Bourbre ; L.C.A ; La Murette ; Lauzes ; Liers ; Manival ;

Martinerois ; Miribel ; Moirans ; Mos3r ; ND de Mesage ; O. Nord Dauphiné ; Oyeu ; Pays Allevard ; Pierre Chatel ; Poisat ; Reventin ; Ruy Montceau ; Saint Antoine, Seyssinet ; Seyssins ; St Cassien .St Georges de Commiers ; St Joseph de Rivière ; St Marcellin ; St Martin d'Uriage ; St Paul de Varces ; St Quentin sur Isère ; Sud Isère ; Thodore ; Tignieu ; Tullins ; Turcs de la Verpillère ; UNIFOOT ; Vallée de la Gresse ; Vallée du Guiers ; Velanne ; VerSau ; Versoud ; Vézeronce- Huert ; Vinay ; Voiron-Moirans ;

**Liste non validée** : Champagnier ; Cessieu ; Sassenage ; Formafoot

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.